MARSANNAY-LE-BOIS
Côte d'Or

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2025

A 19 h 00

Sur convocation ordinaire du 27 mars 2025

Présents : Christophe MONOT Maire ; Raynald STOERCKEL 1er Adjoint ; Anne VERPEAUX 2ème Adjointe ; Pascal EHRHARDT 3ème Adjoint ; Francis LACROIX 4ème Adjoint ; Philippe VEUILLET ; Dominique CHAPUIS ; Adeline GAMBINO ; Philippe PROST ; Isabelle ADIER ; Christine BANET ; Julien DI PIPPA

Absents : Joël THILLIEZ
Yannick CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Anne VERPEAUX
Lecture du compte-rendu du 22 octobre 2024 par Philippe PROST. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, les conseillers approuvent à l'unanimité.

1) Décision du Maire n°8 mouvements de crédits :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une décision du maire a été prise pour faire un virement de crédit du compte 6042 au compte 65568 d'un montant de 1000.00€.

2) Délibération compte financier unique :

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il donne la parole à Raynald STOERCKEL et sort de la salle.
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Présentation des comptes comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		I	**F**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	487 365,48	529 652.89	1 017 018.37
	Recettes réalisées (1)	386 525,98	606 066,08	992 592,06
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	370 810.27	994 959,37	1 365 769,64

	Dépenses réalisées (1)	169 894,71	418 122,01	588 016,72
	Reste à réaliser	78 840.00	0,00	78 840,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	216 631,27	187 944,07	404 575,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-116 555,21	465 306,48	348 751,27
Solde (I) ou résultat de clôture (f)	Excédent / déficit	100 076,06	653 250,55	753 326,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-78 840,00	0,00	-78 840,00
Résultat cumulé	Excédent - déficit	**21 236,06**	**653 250,55**	**674 486,61**

Les membres approuvent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de la Commune et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) <u>Délibération vote de l'affectation des résultats :</u>

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire les résultats comme suit au budget 2025 :

Résultat de fonctionnement 2024: + 653 250,55€ au 002 recettes de fonctionnement 2025

Résultat d'investissement 2024 : +100 076,06€ au 001 recettes d'investissement 2025

Les conseillers approuvent à l'unanimité ces reports.

4) <u>Délibération vote du budget primitif 2025 :</u>

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter les prévisions budgétaires 2025 comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 1 229 267,60€
Recettes de Fonctionnement : 1 229 267,60€
Dépenses d'investissement : 520 313,72€
Recettes d'investissement : 520 313,72€

Les conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre si nécessaire.

5) <u>Délibération vote des taux 2025 :</u>

Monsieur le Maire propose le maintien des taux pour comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 31.73%
Taxe foncière (non bâti) : 40.01%
Taxe d'habitation (secondaires) : 13.52%

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

6) <u>Délibération vote des subventions aux associations :</u>

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux des demandes de subventions faites par les associations, il est décidé d'attribuer :

- Entente Football Villages : 250€
- Coopérative scolaire maternelle : 440€
- Coopérative scolaire primaire : 900€
- Club des ainés : 150€
- TCMB : 780€
- AFDC : 600€
- Les Ecoliers du Coch'Ane : 200€
- Prodialog : 300€
- Comité des fêtes : 800€
- Divers : 580€

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

7) <u>Délibération Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO) :</u>

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs + services numériques proposés à partir du 1er janvier 2024).
ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.
Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 203 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.

Les conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent M le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

8) <u>Délibération demande de subvention Plan Marshall voirie communale et amendes de police:</u>

Monsieur le Maire propose la réfection des trottoirs rue de Dijon et la signalisation d'une zone 30 pour un montant de 56 502,50 HT et de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme plan marshall voirie communale et amendes de police pour un montant total de 31 175.75€.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

9) <u>Délibération Convention de mise à disposition secrétaire de mairie COVATI:</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la COVATI a mis en place depuis le 1er janvier 2019 une mutualisation de personnels de secrétaires de mairies afin de les mettre à disposition de plusieurs communes.
Il convient d'établir une nouvelle convention qui est arrivée à échéance au 31/12/2024 pour 3 ans. Annexées à la présente délibération, la convention portant sur la mise à disposition de personnel afin d'assurer le service de secrétariat de mairie à raison de 35h00 hebdomadaires.
Cette nouvelle convention de mise à disposition d'un agent est d'une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2025.
Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement conformément à l'article 3.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10) Délibération autorisation vente du véhicule Citroën Jumper :

Monsieur le maire propose aux conseillers la mise en vente du véhicule Citroën Jumper pour un montant de 1500 euros en l'état.
Un avis des sommes à payer sera édité au nom de l'acquéreur à l'article 7751.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer tous documents concernant la vente.

11) Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la micro-crèche a besoin d'une extension afin de perdurer. Le montant estimatif hors taxes des travaux est estimé à : 241 225.43€ HT
Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

12) Délibération demande de subvention Village côte d'or mains courantes et gardes corps support vitrail et quadrilobe :

Monsieur le Maire propose la pose de mains courantes et gardes corps à la salle des fêtes, à l'Eglise et au parc Noblot. La pose d'un support métallique pour la réinstallation du vitrail du blason communal, et la réfection du quadrilobe au-dessus de l'arche d'entrée de l'Eglise pour un montant de 9844,00 HT et de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme village Côte d'Or pour un montant total de 4922,00€.

13) Questions diverses :

- La société de chasse de Marsannay le Bois demande la révision à la baisse du loyer au bois du Defoy suite à une diminution du nombre de chasseurs. Afin de pouvoir conserver cette activité sur la commune il sera nécessaire de rencontrer les membres de la société afin de trouver des solutions financières et de règlementer la circulation dans le bois.
- Arrivée de M Julien DI PIPPA à 20H03
- Monsieur Lorin a déposé en mairie ce jour pour information, le courrier de retrait de demande d'exploitation de la carrière par la société Piquand TP ainsi que la bonne réception du courrier par le secrétaire général du Préfet en date du 27 janvier 2025.
- Suite à plusieurs plaintes concernant le dépôt d'un bungalow en Zone naturelle, et plusieurs appels téléphoniques au propriétaire de la parcelle AA88, un courrier de mise en demeure va lui être envoyé.
- La chambre d'agriculture informe la commune du remplacement d'un membre de la commission communale d'aménagement foncier par Monsieur Valentin QUIROT.
- La SARL Legap propose la coupe de la parcelle communale ZL21 dont les pins sont malades pour un montant de 5000 euros.
- Enedis devant faire un renforcement du réseau par un poste source (ENR) propose une réunion par visioconférence. Les élus ont retenu la date du 13 mai 2025 à 9 heures.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu au monument à 11h30 suivie du traditionnel pot de l'amitié à la salle des fêtes.
- Une application « intramuros » est proposée par la COVATI gratuitement afin de communiquer les informations aux habitants et de les alerter. Une réunion d'information pour les élus aura lieu le 15 avril 2025.

Fin de séance à 20h40